

Voirie - Déplacements - Éclairage public - Programme de travaux 2007 - Demande de participations - Demande de subventions

M. l'Adjoint ROY, Rapporteur : Le programme de travaux Voirie Déplacements - Eclairage Public pour l'année 2007 a été basé sur 5 659 500 € soit 3 519 500 € de tranches annuelles et 2 140 000 € au titre des opérations individualisées dans le plan pluriannuel d'investissement.

I. Programme de travaux 2007 - Voirie

Le budget 2007 s'élève à 5 195 500 €. Le programme de travaux pour l'année 2007 dans le domaine de la voirie a été établi sur la base d'une enveloppe financière de 3 079 500 € de tranches annuelles, dont 862 000 € de tranches annuelles complémentaires et de 2 040 000 € d'opérations individualisées inscrites au plan pluriannuel d'investissement.

1 - Tranches annuelles

Ces tranches annuelles sont consacrées, en priorité à l'entretien des rues de la ville (réfection de chaussées et de trottoirs, amélioration de la circulation des cycles), à la poursuite de la mise en conformité des carrefours à feux (mise aux normes règlementaires et remplacement par des lampes à diodes électroluminescentes - Agenda 21), et enfin aux aménagements de proximité dans les quartiers. L'augmentation sensible de la tranche complémentaire permettra des interventions pour l'accessibilité et la sécurité des cheminements piétons (création de trottoirs, continuité piétonne). En effet, le décret d'application de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 impose, à compter du 1^{er} juillet 2007, l'accessibilité des voiries et des espaces publics aménagés pour faciliter le déplacement des personnes handicapées avec la plus grande autonomie possible.

1.1. Aménagement et réfection de voirie : 1 662 000 €

Programme proposé :

Création et remise en état de trottoirs (chemins du Sanatorium, de Trépillot,...)	707 000 €
Revêtements de chaussées (avenue Clemenceau, boulevard Kennedy, boulevard Diderot, rue de Dole, rue des Jeannettes,...)	750 000 €
Opérations d'aménagement (rue Garibaldi, Essarts l'Amour,...)	125 000 €
Alignements, garde-corps, mains courantes	50 000 €
Programme local de sécurité (aménagements de sécurité induits par «Marchons vers l'école», séparateurs boulevard Nord)	30 000 €

1.2. Travaux de sécurité sur les ouvrages d'art : 200 000 €

Programme proposé :

Inspections détaillées d'ouvrages d'art.

Travaux :

- Ponts de Chaillot, de Bregille, de la République (en complément des travaux de l'Etat),
- mur de soutènement : Chemin du fort de Bregille,
- Passage souterrain : Glacis,
- reprise de joints sur ouvrages d'art.

1.3. Carrefours à feux, Plan de jalonnement : 912 500 €

Programme proposé :

Mise aux normes des carrefours à feux : 762 500 €.

La ligne budgétaire correspondante sera complétée de la part versée par la CAGB liée à la compétence transport (délibération du 17.01.2005).

Travaux de conformité :

- Carrefour Kennedy/Jouchoux
- Carrefours Churchill/Fontaine Ecu, Churchill/Granges du Collège
- Carrefour Diderot/Mouillère
- Carrefour Luxembourg/Piémont.

Etudes préalables :

Place Leclerc, Avenue Edgar Faure ; feux de régulation des giratoires du tunnel

Poursuite du Plan de Jalonnement et travaux de circulation : 150 000 €.

1.4. Stationnement : 150 000 €

- Travaux divers dans les parkings
- Mise aux normes du matériel de péage.

1.5. Propreté - Toilettes publiques : 65 000 €

Le programme prévoit cette année la création de deux toilettes publiques.

1.6.- Contrat Local de Sécurité : 90 000 €

Sécurisation des espaces publics

2 - Opérations individualisées**2.1. Travaux liés à la mise en œuvre des déplacements dans le cadre du PDU : 650 000 €**

- Réfection de la rue Bersot
- Aménagement piétons et cycles, sécurisation chemin d'Avanne à Velotte (2^{ème} tranche)
- Poursuite piste cyclable le long de la Rocade Nord-Ouest (2^{ème} phase tronçon Gray/Fresnel 150 000 €, réalisation 2^{ème} semestre 2007)
- Aménagement zones 30
- Aménagements cyclables et actions en faveur de la politique cyclable.

2.2. Mise en sécurité des falaises : 250 000 €

Deuxième phase des interventions sur le versant Tarragnoz.

2.3. Mise en sécurité Parking Cassin : 400 000 €

Mise en sécurité du parc de stationnement couvert du centre commercial (2^{ème} tranche).

2.4. Lutte contre les inondations : 50 000 €

Etudes et travaux au titre du Plan de Prévention des Risques d'Inondations.

2.5. Réparation du Pont de Gaulle : 50 000 €

Etudes et renforcement.

2.6. Rue du Souvenir Français : 300 000 €

Opérations Etudes et travaux, aménagement voirie.

2.7. Scaremberg et la Bouloie - rue Roger Martin Du Gard : 400 000 €

Opérations Etudes et travaux, accompagnement de l'opération NEOLIA de renouvellement urbain sur les secteurs Scaremberg et Bouloie (démarrage en 2007, pour un montant total prévisionnel de 300 000 €).

II. Programme de travaux 2007 - Eclairage public

Le programme des travaux 2007 s'élève à 540 000 € dont 440 000 € au titre des tranches annuelles et 100 000 € au titre des opérations individualisées.

A. Tranches annuelles**1. Travaux de sécurité : 140 000 €**

- * Vérification installations électriques et mécaniques
- * Remplacement mâts vétustes
- * Armoires de télégestion
- * Accidents et vandalisme
- * Remplacement coffrets de branchement.

2 - Rénovations des installations et économie d'énergie : 250 000 €

- * Planoise : Avenue Ile de France, Rue de Fribourg, rue de Cologne, rue de Savoie
- * Rue des Germinettes,
- * Pont de la République
- * Grapille de Battant
- * Rue Arago
- * Rue de Lorraine.

3 - Enfouissement : 50 000 €

- * Rue Arago.

B. Opérations individualisées : 100 000 €

Plan Lumière : Porte Taillée, Rue Battant.

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur ces propositions pour lesquelles les crédits nécessaires sont prévus au BP 2007,
- solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du SYDED pour les opérations éligibles au programme de travaux 2007, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- inscrire le montant de ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives sur les chapitres concernés,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec EDF/GDF au titre des travaux de la rue Bersot,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 février 2007.